

L'Occident Féodal à
travers un exemple
messin :
la famille de Heu

Le programme officiel

Thème 1 – Paysans et seigneurs

Démarche

La France est le cadre privilégié de l'étude, située au moment où le village médiéval se met en place.

L'étude est menée à partir :

-d'images tirées d'œuvres d'art, d'hommes et de femmes dans les travaux paysans

-De l'exemple d'une seigneurie réelle (et non de son schéma virtuel) avec le château fort, un village et son organisation

-D'images ou de récits médiévaux au choix témoignant du mode de vie des hommes et des femmes de l'aristocratie

Connaissances

-La seigneurie est le cadre de **l'étude des conditions de vie et de travail des communautés paysannes et de l'aristocratie foncière ainsi que de leurs relations.**

Capacités

Connaître et utiliser les repères suivants :

-La naissance du village médiéval : X^e–XI^e siècle ;

-D'une seigneurie

Décrire quelques aspects :

-D'un village médiéval

-D'un travail paysan au Moyen Âge

-Du mode de vie noble.

Les parties du programme écrites en rouge sont celles que permet de traiter la seigneurie de Heu.

Thème 2- Féodaux, souverains, premiers Etats

Démarches :

La France est le cadre de l'étude. Celle-ci est conduite à partir d'exemples au choix :

- De personnages significatifs de la construction de l'Etat en France : Philippe Auguste, Blanche de Castille, Philippe IV le Bel et Guillaume de Nogaret, Charles VII et Jeanne d'Arc, Louis XI...
- d'événements significatifs de l'affirmation de l'Etat (la bataille de Bouvines, le procès des Templiers, le sacre de Charles VII..)

A la fin de l'étude, les élèves découvrent une carte des principales monarchies de l'Europe à la fin du XVème siècle.

Connaissances :

L'organisation féodale (liens « d'homme à homme », fief, vassal et suzerain) et l'émergence de l'Etat en France qui s'impose progressivement comme une autorité souveraine et sacrée.

Capacités :

Connaître et utiliser les repères suivants :

- Un événement significatif de l'affirmation de l'Etat en France
- Une carte de l'évolution du domaine royal et des pouvoirs du roi en France, Xème-XVème siècles
- Décrire et expliquer le système féodal comme organisation de l'aristocratie**, puis comme instrument du pouvoir royal

Les parties du programme écrites en rouge sont celles que permet de traiter la seigneurie de Heu.

Thème 3 : La place de l'Église

Démarches :

L'étude est conduite à partir :

- De l'exemple au choix d'une abbaye et de son ordre religieux masculin ou féminin ;
- De l'exemple au choix d'une église romane et une cathédrale gothique, dans leurs dimensions religieuse, artistique, sociale et politique;
- De l'exemple au choix d'une œuvre d'art : statuaire, reliquaire, fresque, chant...;
- De l'exemple au choix d'un grand personnage religieux, homme ou femme

Connaissances :

On fait découvrir quelques aspects du sentiment religieux. La volonté de l'Église de guider les consciences (dogmes et pratiques, lutte contre l'hérésie, inquisition...) et **sa puissance économique** et son rôle social et intellectuel (**insertion dans le système seigneurial**, assistance aux pauvres et aux malades, universités...) sont mises en évidence.

Capacités :

Connaître et utiliser les repères suivants

-l'âge des églises romanes : X^{ème}-XII^{ème} siècle

-L'âge des églises gothiques : XII^{ème}-XV^{ème} siècle

Raconter quelques épisodes de la vie d'un grand personnage religieux, homme ou femme

Décrire une abbaye et expliquer son organisation

Décrire une église

**Les parties du programme écrites en rouge sont celles que permet de traiter la seigneurie de Heu.
Les traductions des textes ont été simplifiées pour une meilleure compréhension.**

La famille de Heu

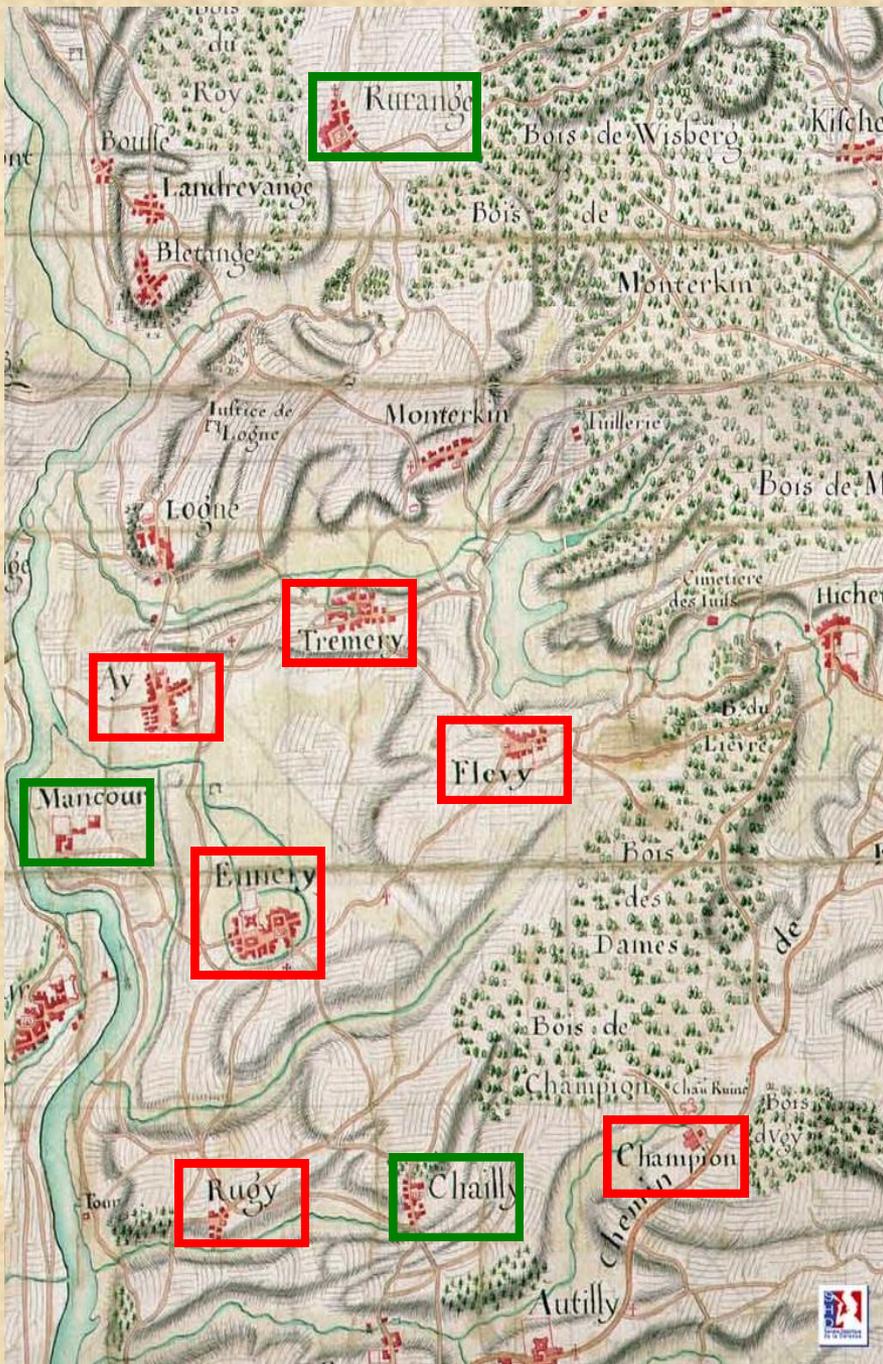
La famille de Heu est tout à fait représentative de ces familles patriciennes messines dont la fortune avait pour origine le commerce de l'argent, les biens fonciers, l'avouerie de domaines abbatiaux. Malgré l'appauvrissement du patriciat messin, elle reste à la fin du Moyen âge l'une des plus riches. Elle fait partie des cinq qui, vers 1550, possèdent deux tiers des seigneuries du Pays messin. Elle a les mêmes caractéristiques que le patriciat d'autres villes : une puissance fondée sur la possession d'un patrimoine mobilier en ville et de biens dans le territoire qui dépend de la cité (granges, terres, fiefs) et sur le commerce des denrées alimentaires et de l'argent. Dès le XIVe siècle, la noblesse de ces familles n'est pas mise en doute. Cette noblesse a été acquise comme le dit l'historien M.Parisse "par l'action conjointe de la chevalerie et de la puissance sociale".

La famille de Heu est originaire de Huy-sur-Meuse près de Liège. Les premiers de Heu pratiquent le commerce du vin avec la ville de Metz où ils possèdent des entrepôts, puis ils s'y installent définitivement en 1232.

C'est Thiébaud de Heu (1265-1330) qui est à l'origine de la fortune de la famille. S'il continue à vendre des produits alimentaires, il acquiert aussi l'une des 60 tables de change de la cité et prête de l'argent aux princes de la région.

Il achète également des terres dans tout le pays messin dont la seigneurie d'Ennery que se partagent plusieurs familles.

Son fils, Guillaume (1310-1380) réussit à devenir le seul seigneur d'Ennery. Mais la famille possède encore bien d'autres terres comme en témoigne la carte des Naudin.



ANNEXE 1

La seigneurie d'Ennery au XV^{ème} siècle

Extrait de la carte des Naudin

Service Historique de la Défense / J 10 C650 f 11

Légende

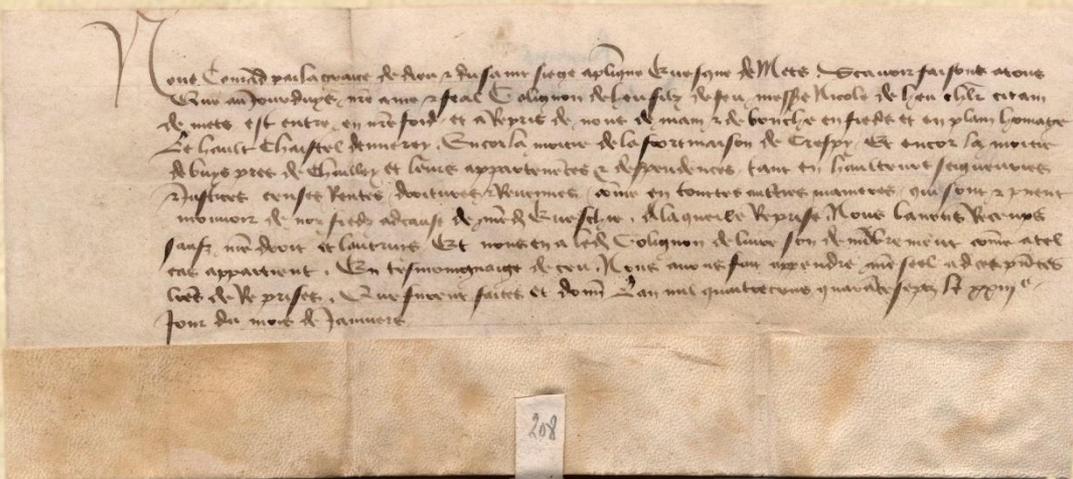


*Village ou ban où les de Heu
sont seuls seigneurs.*



*Village ou ban où les de Heu
ont des droits ou des propriétés*

Par leurs acquisitions, les de Heu entrent dans la féodalité des grands seigneurs voisins



*Reprise de fief
Sur parchemin avec sceau
en cire de l'évêque
ADM 7F612*

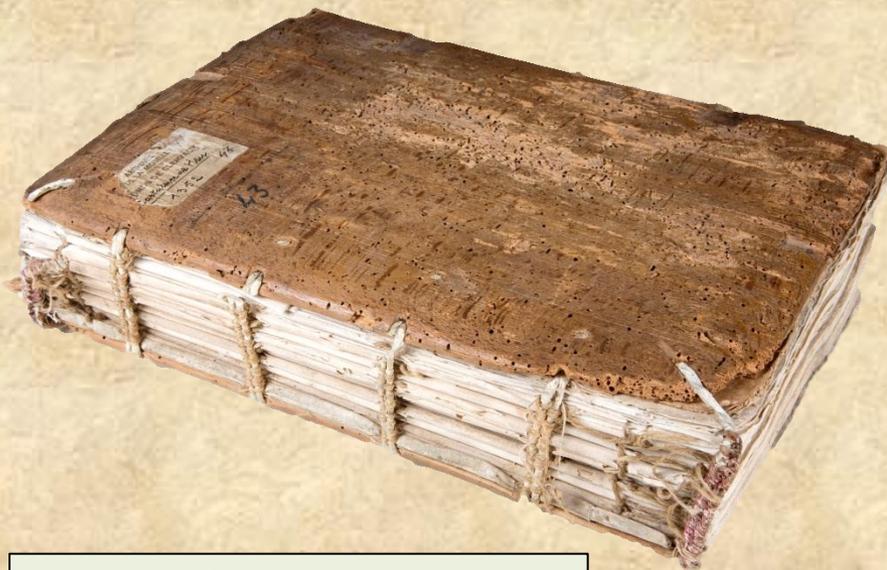
« Nous Conrad par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêque de Metz, faisons savoir à tous que, aujourd'hui, notre aimé et fidèle Colignon de Heu est entré en notre foi et a repris de nous de main et de bouche, en fief et en plein hommage le haut chastel d'Ennery, encore la moitié de la maison forte de Crépy et encore la moitié de Buy près de Chailly et leurs appartenances et dépendances tant en haute seigneurie et justice, cens, droitures et revenus comme en toutes autres manières que ce soit et qui peuvent mouvoir de nos fiefs à cause de notre évêché. Par laquelle reprise nous l'avons reçu selon notre droit et celui d'autrui et nous en ledit Colignon délivré son dénombrement comme il faut dans un tel cas. En témoignage de cela nous avons fait appendre notre sceau à ces présentes lettres de reprise qui furent faites et données en l'an 1447 le 23 janvier. »

C'est Thiébaud de Heu qui achète la seigneurie d'Ennery mais c'est Guillaume qui en devient le seul seigneur. L'évêque de Metz, dont la terre d'Ennery dépend, fait rédiger pour eux et leurs descendants qui en héritent, une reprise de fief. Ce texte, qui porte le sceau de l'évêque, reprend une formule qui rappelle la cérémonie de l'hommage entre le vassal et son seigneur (« a repris de nous de main et de bouche »). Le dénombrement est la description du fief effectuée et rédigée à l'occasion de l'investiture donnée par le seigneur à son vassal.

Cependant, les patriciens de Metz sont des vassaux très indépendants qui ne remplissent pas toujours leurs devoirs féodaux surtout envers l'évêque.

La famille de Heu, seigneurs d'Ennery

Parmi les sources les plus précieuses concernant les seigneuries que possèdent les archives se trouvent des cartulaires : ce sont des registres qui dressent l'inventaire des biens et des droits de la famille de Heu



Cartulaire de Guillaume de Heu ,1352
ADM 7F43

La couverture de ce cartulaire est en bois, ce qui en fait un document assez rare, les feuillets sont en papier.



Cartulaire de Nicole II , 1406
ADM 7F50

Les feuilles de ce cartulaire sont en papier mais sa couverture est en parchemin. Il y a des onglets en parchemin eux aussi qui portent le nom des différents villages où Nicole de Heu possède des terres.

A noter les différentes orthographes du prénom masculin Nicole, (Nicolle, Nicol, Nicollais au XVIe siècle) porté par 4 membres de la famille et qui est fréquemment remplacé par Collignon

Héritage à Buy qu'on tenon

72

la grande maison et la cour de Buy en il ait grange et buverie
de dem et nichausse et le de mouvaige du mouvaire a l'annee
de cost com dit l'ancien forreisse de cost le onem

le moulin de cost et la fumehare qui valt pame xxx qrtz
et xxx s

la grange devant la cour on en met le foin...

la grange a cote de la ville de cost la maison jailliee

la bergerie de cost et le grand jardin

le grand jardin de cost la bergerie et le grand de cost la
grange qui valt pame xxx

les 7 journal et de de Buy que grand choign tuer
achier meue

les 10 journal de vignes qui se font a mon erge

« Héritages à Buy que nous tenons (extraits) »

la grande maison et la cour de Buy où il y a une grange, une étable pour les bœufs et une écurie et la maison du fermier et la tour qu'on appelle la vieille forteresse a côté du moulin

le moulin à côté et l'étang qui valent par an 30 quartes et 30 sous

la grange devant la cour où on met le foin....

la bergerie à côté du grand jardin

le grand jardin à côté de la bergerie et le jardin à côté de la grange qui valent par an 10 livres les 2 journal et demi de vigne.... »

Exemple de possessions des Heu dans un village : à Buy en 1406 :

une buverie c'est-à-dire une étable à bœufs

une grande maison et une tour appelée la vieille forteresse.

une écurie

Un moulin

Des granges

La plupart de ces biens, comme le moulin banal, sont loués et rapportent de l'argent. Ils ont ailleurs d'autres moulins, fours ou pressoirs affermés.

une bergerie

des jardins et des vignes.

JOURNAL : mesure de terre qu'une charrue pouvait labourer en un jour (environ 3000 m²).

QUARTE : mesure de capacité

COUR : espace fermé entourant une maison forte ou un château

La famille exerce un pouvoir sur les communautés paysannes

Emmercy

Les sont les pièces scriptes de tout les héritages entièrement que Collignon de Heu seigneur d'Emmercy au ban et en la fin de la dite emmercy Et aussi les piesses de plusieurs droitures qui appartiennent a signoraige d'Emmercy que li dieu Collignon au plusseur Gilles avouir d'Emmercy soit en maison en champaigne en d'anne en cence en fances en preit en boye en tice et en toutes aultes maneres quel conque Renobelle p'hemment Colmel d'Emmercy lan mil m^o c^o lxxiij^o ans

La fourceffe com dit la halle maison et la basse maison q'est auant en la quelle il ait plusieurs gramme je bueure et mehausse. Et le memoire du mounerie et p' d'us les gramme et les d'us die memoire au tme q'ne saulle com dit la salle Collignon de Heu et sont les deux fourceffe d'us die femme et cloze d'un seul fuisse d'us et plusieurs gardin et m'p' q'geant p' sus l'ouder fuisse, et l'ou tme gardin deoit le fuisse d'us et la maison hemment d'alt' p' et le salure entre le fuisse et le bruel

Les ij baronie ala maison dou baron q'geant auant la barre de la dite fourceffe



« Ce sont les pièces écrites de tous les héritages que Collignon de Heu, seigneur d'Emmercy, a au ban et en la seigneurie d'Emmercy et aussi les pièces de plusieurs droitures qui appartiennent à la seigneurie d'Emmercy que ledit Collignon a dans plusieurs villages autour d'Emmercy en maisons, exploitations agricoles, dîmes, cens, rentes, prés, bois, terres... »

Cartulaire de Nicole II, 1406 ADM 7F50

La dîme est une redevance due à l'église mais dont une partie peut être perçue par le seigneur.

Les cens et les droitures, sont les redevances en nature et en argent, payées à la Saint-Rémy à Metz

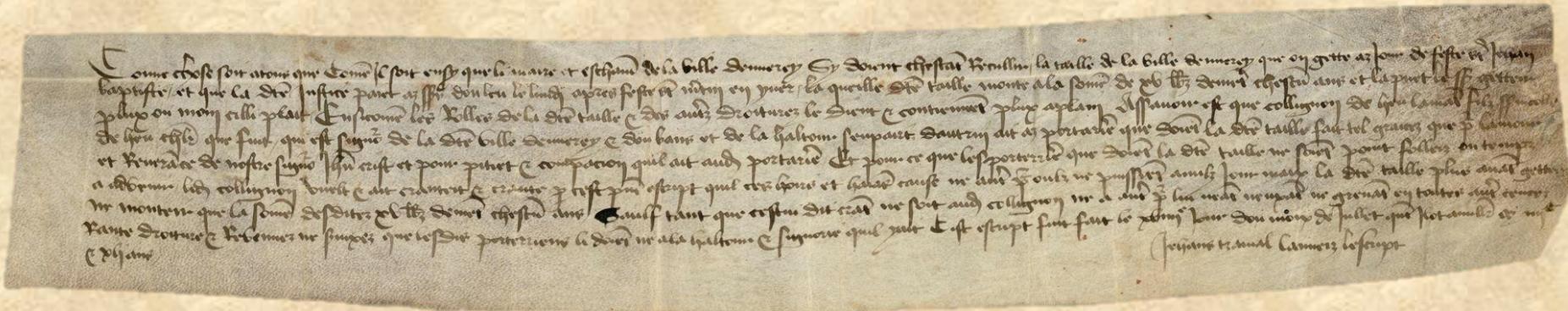
- L'ancienne réserve seigneuriale est formée d'exploitations agricoles laissées à des métayers. Une partie est mise en valeur grâce aux corvées dues par les tenanciers (« breuil » pré seigneurial ou « crowée » labour sur la terre du seigneur)

L'autre partie du domaine du seigneur est lotie en tenures sur lesquelles pèsent des redevances, redevances en nature par exemple comme des volailles qui peuvent avoir été remplacées par une somme d'argent, et des contraintes comme les corvées sur les terres, les prés et les vignes du seigneur.

- La famille possède d'autres propriétés dans d'autres villages dont les habitants doivent également les redevances et les corvées. A Ay, ils doivent faucher le pré et mener le foin à l'hôtel de Heu. Ils doivent aussi labourer, semer et moissonner. A noter, une redevance sous la forme d'un repas à Kuntzig (voir plus loin).

- En tant que seigneur qui possède le pouvoir banal et le droit de justice, Nicole de Heu peut aussi imposer des amendes

Il existe d'autres documents que les cartulaires comme ce texte sur parchemin que la famille de Heu conservait dans ses archives.



« C'est une chose connue de tous que le maire et les échevins de la ville d'Ennery doivent chaque année recueillir la taille de la ville d'Ennery que l'on doit le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste et qu'ils doivent payer au seigneur le lundi après la fête de Saint-Martin en hiver ; laquelle taille se monte à la somme de 15 livres chaque année et le seigneur peut l'augmenter ou la diminuer comme il lui plaît... »

1441 ADM 7F617.

La taille, redevance dont la valeur est la plus forte, qui, en 1406, est encore à "merci" c'est-à-dire fixée chaque année par le seigneur (en fait, il la maintient au même niveau et Nicole III décide en 1441 qu'elle ne pourra plus être augmentée). Elle pèse sur la terre et non sur les hommes.

La taille est d'abord un impôt direct au bénéfice du seigneur foncier (il en fixe le montant global comme ici à Ennery et ses agents la répartissent) mais elle devient, dans le royaume de France à la fin du XIV^e siècle, l'impôt direct par excellence, dû au roi.

MAIRES ET ÉCHEVINS : Représentants du seigneur mais aussi des villageois. Ils ont pour rôle principal de recueillir les redevances.

Un chevalier : Nicole I de Heu et sa femme Isabelle Mortel

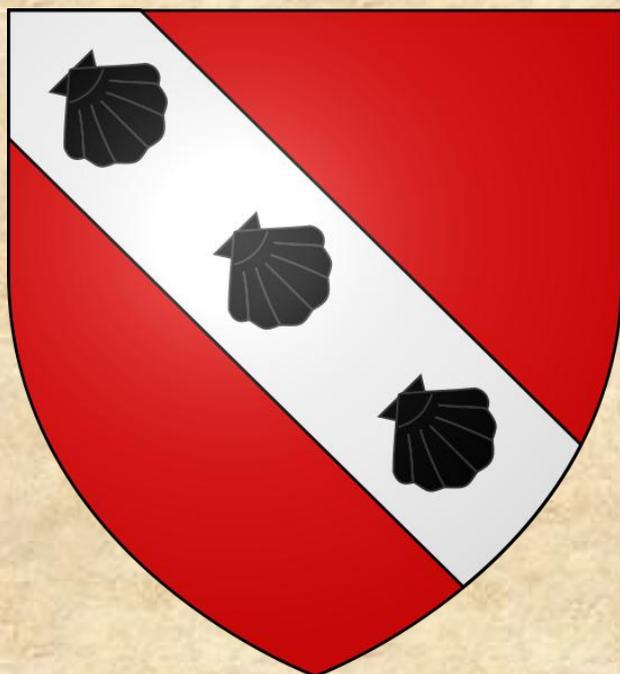


Si ce ne fut pas le cas pour Thiébaud,
tous les autres membres de la famille
furent armés chevaliers

Nicole I est ici représenté en chevalier. Sur sa tête est posé un petit casque appelé bassinot sous lequel vient prendre place le camail qui tombe sur les épaules et enfin le haubert qui protège le torse.

Le texte en dessous précise que Nicole I a été armé chevalier par le roi de France Charles VI au cours d'une expédition en Flandre où Nicole accompagne le duc de Lorraine.

Ils adoptent également l'idéal chevaleresque et participent à des tournois. Ils possèdent leur propre blason et leur propre sceau



*De gueules à la bande
d'argent chargée de trois
coquilles de sable*



ADM, moulage du sceau de Nicole III de 1535

Ils remplissent leur devoir de chevalier : en tant que vassaux du Comte de Luxembourg, ils font partie de l'ost à la bataille de Crécy où mourra Roger de Heu, frère de Guillaume, également présent à la bataille.

*« La journée de Crécy au grand dommage des Français.
Au nombre des morts pour le premier jour on compte le roi de Bohême, le duc d'Atlençon, le comte de Blois, le comte de Saluce. Et de nombreux seigneurs de Metz furent tués : seigneur Rogier de Heu, chevalier, seigneur Jaicques de Molelain, chevalier ... »*

D'après Philippe de Vigneulles, Chroniques

La famille mène un train de vie confortable. Elle possède plusieurs châteaux mais c'est dans celui d'Ennery qu'elle se rend à la belle saison ou quand une épidémie se déclare.

Château



Eglise

*Détail de la carte des Naudin
Service Historique de la Défense / J 10 C650 f 11*

Cette carte établie dans la première moitié du XVIIIème siècle montre bien le château avec ses quatre tours d'angle mais aussi les fossés remplis d'eau, témoins des anciennes fortifications entourant le village, dont il reste une tour aujourd'hui.



Source : Géoportail

Les ruines du
château dans le
village aujourd'hui

Mais la plupart du temps, la famille de Heu réside à Metz, dans son hôtel particulier du quartier du Neufbourg (actuelle rue de la Fontaine)

L'hôtel de Heu a été construit dans le quartier du Neufbourg et remanié plusieurs fois notamment en 1462 par Nicole II. Dans sa chronique, Philippe de Vigneulles mentionne l'événement et déclare qu'il s'agit "de la plus belle maison de Metz"

C'est une maison gothique. La façade de gauche est du XIV^e siècle : au rez-de-chaussée, des traces d'arcades témoignent de l'existence d'une **échope** ou de l'entrée d'une **grange**. Au premier étage, **l'étage noble**, présente une série de quinze fenêtres gothiques à tympan trilobés qui devaient éclairer la grande salle où vivait la famille. Cette pièce était sans doute décorée, comme dans les maisons voisines, de plafonds en bois et de murs peints (végétaux, animaux, blasons). Le troisième niveau, **l'attique**, se compose de quinze petites fenêtres groupées par quatre ou sept. Il devait abriter des chambres.

La façade de droite est du XV^e siècle. Le porche d'entrée s'ouvre sur un passage voûté de deux travées d'ogives, d'où monte un escalier éclairé par des petites fenêtres gothiques à meneaux. Cette façade a été transformée, mais on voit encore les tympan finement décorés des anciennes fenêtres de style gothique flamboyant.

La toiture de la maison est caractéristique de l'architecture civile messine de l'époque : elle est en retrait par rapport à la façade, invisible de la rue derrière son mur-écran.

La maison est un lieu de vie et de travail, c'est pourquoi elle abrite des pièces d'habitation mais aussi des locaux à usage professionnel (stockage des céréales, commerce...)



Dessin : Eric Caspar, ADM

Entourés d'une importante domesticité, ils mènent une vie aisée

Les serviteurs



Dans l'hôtel de Heu :

- un boulanger
- un jardinier
- un cellérier
- un garçon d'écurie
- une manouvrière chargée de moudre le grain
- des servantes, une à la cuisine les autres aux tâches ménagères

Les gens de campagne :

- un châtelain
- un portier
- un gouverneur
- des charretiers qui transportent les marchandises

Les écrivains

qui tiennent les comptes et rédigent les actes

Les serviteurs d'armes :

- les valets fournis par les Heu à la cité pour le service armé (guerre ou surveillance des portes)
- les pages de bonne naissance qui apprennent le métier de la guerre

**Livre des serviteurs (1472-1519)
de Nicole III ADM 7F67**

Memorie que messire nicole de heu este dit luy
Thiebault son serviteur pour un an commençant
ala saint Jean mil v et dix pour finissant
un an venant mil v et dix et doit gagner
cent sous en argent et un habillement
ala volonte de messire.

« Messire Nicole de Heu chevalier dit louer Thiébault son serviteur pour un an commençant à la Saint-Jean 1510 et finissant à l'an révolu et doit gagner 100 sous en argent et un habillement à la volonté de messire. »

Memorie que messire nicole de heu et son manouvrier
le sieur de fribourg l'an mil v et dix pour
pour que son serviteur de un an venant
un an venant mil v et dix et doit gagner
cent sous en argent et un habillement
ala volonte de messire.

« Messire Nicole de Heu chevalier passe contrat le même jour de février de l'an 1508 avec Petit Jean pour être son châtelain d'Ennery pour un an finissant à l'an révolu 1509, pour le servir bonnement et loyalement et il doit gagner en tout 60 livres en argent, une quarte de pois, une quarte de fève et une quarte de sel. »

Le châtelain est une sorte d'intendant du château qui s'occupe de l'approvisionnement, de l'entretien des bâtiments, du bétail et règle les petites querelles.

Les chroniques font état de plusieurs fêtes et banquets

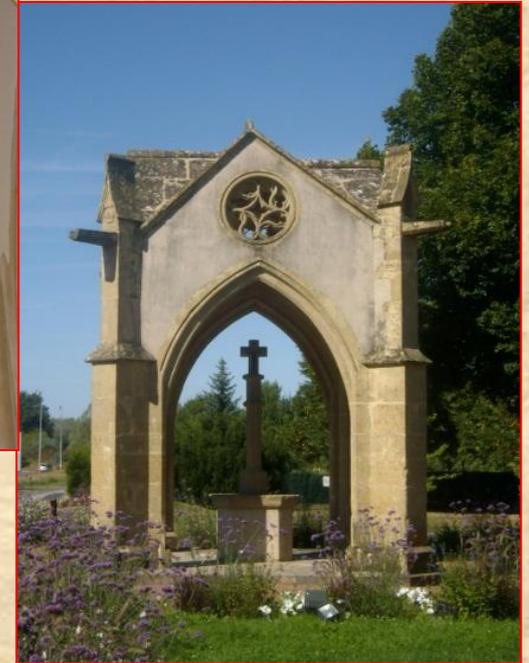
Le mariage de Nicole III de Heu raconté par le chroniqueur Philippe de Vigneulles :
« *Le neuvième jour du mois d'octobre [1489], seigneur Nicolle de Heu, écuyer, fils du seigneur Jehan de Heu décédé, épousa Catherine, fille du seigneur Pierre Le Gournais. Ft à ces noces, il y eut une grande fête et environ deux mille personnes. Ft les seigneurs et gens d'église furent logés dans l'hôtel du seigneur Pierre Baudoche, devant l'hôpital. Les dames, les bourgeois, marchands et marchandes dans l'hôtel du seigneur Nicole de Heu. Les gens de métiers dans l'hôtel du seigneur Antoine de Port sur Seille. Ft les gens de villages, qui étaient environ mille personnes furent mis dans l'hôtel de Burthemin le cuisinier. Fncore avec les gens dessus dits, il y eut bien douze cent pauvres. A chacun des pauvres on donna une chope de vin, une grosse miche [de pain] et une pièce de viande. Ft il y avait trente-quatre ou trente-six ménestrels jouant tous d'instruments, la plupart différents les uns des autres. »*

**La famille de Heu est
d'une grande piété**

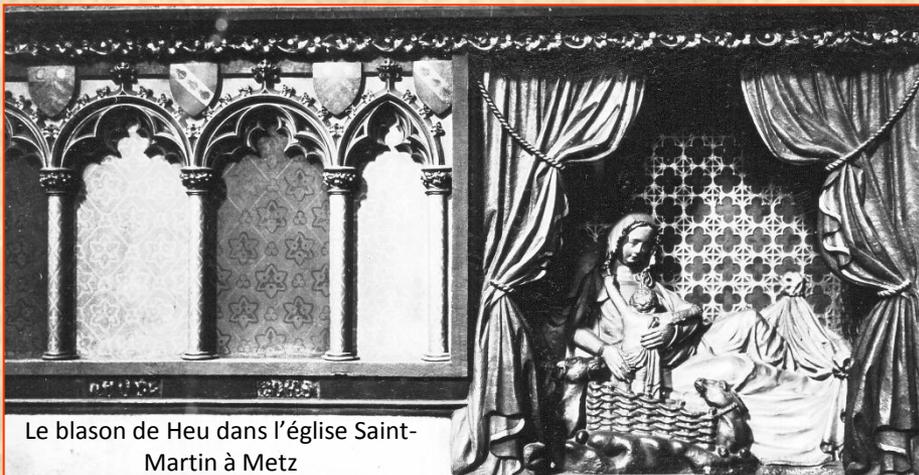
**Elle finance la construction de
plusieurs églises (le chœur de
celle d'Ennery porte encore
aujourd'hui, sur la clé de voûte
leur blason que l'on peut
également voir dans l'église
Saint-Martin de Metz)**



Le chœur de l'église
d'Ennery bâti par
Nicole III en 1516



La « Belle croix d'Ennery »,
bâtie en 1469 par Nicolle III
de Heu. Elle est formée d'une
voûte de style gothique
flamboyant reposant sur
quatre piliers .



Le blason de Heu dans l'église Saint-
Martin à Metz

MARONIS

Deus et dilectus te in xpo filie nobili mulieri Colere eius Exori Condus atheni Salt et apudam ben Suerre deuotionis affec tus quem
de nos et Roman geritis eadem an indigne meretur ut petitionibus iuris illis prefatum quas ex deuotionis ferere prodit contempimus quantum
cum deo possimus favorabiliter communiis. Eme et t qd nos uris deuotis supplicationibus induciti ut adis et audidet imm licet habere
Altare portatile cum debita reuerentia et honore super quo in locis ad hoc conueneritibus et honeste hie possint per proprium uel alium
sacerdotem reuocam auissam et la diuina officia sine uiris alieni preiudicio in uia et familiarium mox. Somet hieoz presencia hateri ce
tebatur deuotione uie tenore psonam indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nre concessions infringere uel ei
ausu temerario contraire. Qui autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli Apolo eius
se noverit incursurum. Dat. Cant. tunc m. 8. Aprilis Pontificatus nri Romo Primo.



Bulle du Pape Martin V, de 1418, qui autorise la famille de Heu à posséder un autel portatif pour faire dire la messe à condition de choisir un prêtre et un lieu qui conviennent pour cela.

ADM 7F49, sur parchemin avec bulle en plomb.

La famille de Heu pratique la charité

« Ft en cette année [1462], le 17e jour du mois de mai mourut seigneur Collignon de Heu lequel se nommait le grand aumônier de Metz, aimant Dieu et menant sainte vie et faisant bonne œuvre pieuse , pleine de compassion et de miséricorde. Car, surtout, il était charitable envers les pauvres gens et il partageait ses biens pour l'amour de Dieu. Il donnait à manger aux pauvres mourant de faim, habillait les pauvres mal vêtus et réchauffait les mourants de froid. Ft à la fin de sa vie, il recommandait à Jehan de Heu son fils de toujours penser aux pauvres gens. Ft son corps fut enterré à Saint-Martin devant l'autel. Ft ledit Jehan de Heu eut un fils nommé Collignon de Heu lequel faisait tout comme son grand-père. »

Chronique de Philippe de Vigneulles

Certains de ses membres participent à des pèlerinages, d'autres rentrent dans les ordres (Jehan, fils de Thiébaud, élu évêque de Toul en 1363).

Dossier réalisé par les professeurs du service éducatif du Service Départemental d'Archives de la Moselle :

**Catherine HOFFMANN, professeur au Collège Paul Verlaine à Metz,
Martine VAUTRIN**

Sources manuscrites

Service Départemental d'Archives de la Moselle (ADM)

Sous-série 7F : Fonds de Clervaux

Bibliothèque de l' Arsenal (Paris) :

MS 5028

Service Historique de la Défense :

Carte des Naudin : J 10 C650 f° 11

Bibliographie

AISSAOUI, M. *Recherches sur la fortune des de Heu à Metz et ses environs (XIVe-début XVIe siècle)*. Mémoire de Maîtrise Université de Metz, 1991

MERTZ, A. *Les de Heu et la seigneurie d'Ennery, début XIVe-début XVIe siècle*. Mémoire de Maîtrise Université de Metz, 1991

MERTZ, A. *Vie et activités de Guillaume de Heu, patricien messin (vers 1310-1380)*. Mémoire de DEA, Université de Metz, 1992